



Voiture accidentée dans parking souterrain fermé

Par **martine49**, le **02/12/2009** à **18:14**

Bonjour,
La voiture de ma fille stationnée correctement dans son parking souterrain fermé par barrière et usage de télécommande privative, a été retrouvée accidentée. Il n'y a donc pas de tiers puisque personne ne s'est manifesté. Une plainte contre x a été déposée aussitôt.
Ma fille paye pour l'accès à ce parking souterrain. Y aurait-il une part de responsabilité au niveau de la copropriété ?
Suite au dépôt de plainte, une enquête de police est en cours. Pour l'instant, elle n'a donné aucun résultat.
Quel recours a ma fille pour réussir à se faire rembourser les dégâts occasionnés à son véhicule (hormis bien sûr son assurance voiture personnelle, sachant qu'elle était assurée au tiers...) ?
Merci de votre attention.